

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/ 30 DU 2 FEVRIER 2016 PORTANT NOMINATION
DE CERTAINS OFFICIERS DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/023 du 31 décembre 2004 portant Création, Organisation, Missions, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale ;

Vu la Loi n° 1/ 18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/298 du 21 novembre 2011 Portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique ;

Vu le Décret n° 100/276 du 27 septembre 2007 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/321 du 20 novembre 2007 portant Modification Partielle du Décret n°100/276 du 27 septembre 2007 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n°100/125 du 19 Avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef de Bureau Spécial à la Direction Générale de la Police Nationale :

CP NDIHOKUBWAYO Isidore, OPN 0112.

Article 2 : Est nommé Commissaire Général Adjoint de la Police de Sécurité Intérieure à la Direction Générale de la Police Nationale :

OPC1 NZEYIMANA Rémégie, OPN 0255.

Article 3 : Est nommé Commissaire Général Adjoint de la Police Judiciaire à la Direction Générale de la Police Nationale :

OPC1 KANSE James Jonas, OPN 0173.

Article 4 : Est nommé Commissaire Adjoint Chargé de la Formation à la Direction Générale de la Police Nationale :

OPC1 NDAYIMIRIJE Apollinaire, OPN 0196.

Article 5 : Est nommé Chef de Bureau chargé des Renseignements, Archives et Communication à la Direction Générale de la Police Nationale :

OPC1 UWIMANA Gaston, OPN 0206.

Article 6 : Est nommé Chef de Bureau Etudes et Planification à la Direction Générale de la Police Nationale :

OPC1 NDIKUMANA Thaddée, OPN 0049.

Article 7 : Est nommé Chef de Bureau Aumônerie à la Direction Générale de la Police Nationale :

Aumônier de 2^{ème} Classe HAKIZIMANA Bernard, OPN 1424.

Article 8 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint chargé de l'Instruction, des Opérations et des Transmissions à la Direction Générale de la Police Nationale :

OPC1 GASABANYA Jacques, OPN 0275.

Article 9 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Action Sociale à la Direction Générale de la Police Nationale :

OPC1 MBAYABAYA André, OPN 0354.

Article 10 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Etudes et Planification à la Direction Générale de la Police Nationale :

OPC1 NDAYIZEYE Léonard, OPN 0298.

Article 11 : Est nommé Directeur Adjoint de l'Ecole des Brigadiers de Police :

OPP1 SERUSINA Aster, OPN 1221.

Article 12 : Est nommé Sous-Commissaire Régional de la Police de Sécurité Intérieure Région Ouest :

OPC1 NKURUNZIZA Audace, OPN 0381.

Article 14 : Est nommé Sous Commissaire Régional de la Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers de la Région Est :

OPC2 KABURA Herman, OPN0313.

Article 15 : Est nommé Sous Commissaire Régional de la Police Judicaire de la Région Est :

OPC1 NSABIMANA Salvator, OPN 0524.

Article 16 : Est nommé Sous Commissaire Régional de la Police Judicaire de la Région Nord :

OPC2 NTIBAMFASHE Gilbert, OPN 0475.

Article 17 : Est nommé Sous Commissaire Régional de la Police Pénitentiaire de la Région Sud :

OPP1 TUYISENGE Côme, OPN0759.

Article 18 : Est nommé Sous Commissaire Régional de la Police Pénitentiaire de la Région Est :

OPC1 NTAKOMA Diomède, OPN 0734.



Article 19 : Est nommé Commissaire Provincial de Cankuzo :

OPC2 BARANDEREKA Donatien, OPN 0479

Article 20 : Est nommé Commissaire Provincial de Muramvya :

OPC2 BIGIRIMANA Barthélémy, OPN 1346.

Article 21 : Est nommé Commissaire Provincial de Kayanza :

OPC2 NTUNZWENIMANA Méroé, OPN 1379.

Article 22 : Est nommé Commissaire Provincial de Bubanza :

OPC2 NIZIGIYIMANA Damien, OPN 1214.

Article 23 : Est nommé Commissaire Provincial de Muyinga :

OPP1 NAHIMANA Edouard, OPN 0830.

Article 24 : Est nommé Commandant de l'Unité de Lutte contre la Délinquance des Policiers :

OPP1 NTIRAMPEBA Longin, OPN 0740.

Article 25 : Est nommé Commandant de l'Unité Anti-drogue :

OPC1 NTAKARUTIMANA Polycarpe OPN 0811.

Article 26 : Est nommé Commandant de l'Unité Marine :

OPC1 NIYONGABO Prime OPN 0445.

Article 27 : Est nommé Commandant de la Police des Mineurs et de la Protection de Mœurs :

OPC1 RYAKIYE Isidore, OPN 0792.

Article 28 : Est nommé Commandant Adjoint de la Police des Mineurs et de la Protection des Mœurs :

OPP1 BUDENGERI Lydie OPN 1277.

Article 29 : Est nommé Commandant Adjoint de l'Unité Anti-Drogue :

OPP2 CITEGETSE Etienne, OPN 1065.

Article 30 : Est nommé Commandant Adjoint des Centres d'Instruction :

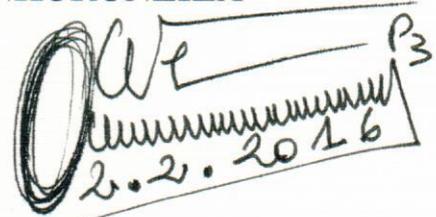
OPC2 BIVAHAGUMYE Ildéphonse, OPN 0497.

Article 31 : Toutes dispositions antérieures et contraires au présent Décret sont abrogées.

Article 32 : Le Ministre de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

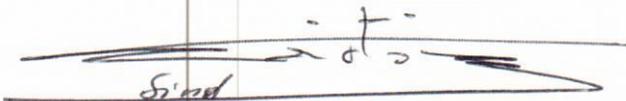
Fait à Bujumbura, le 2 février 2016

Pierre NKURUNZIZA



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE



Gaston SINDIMWO

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Chef.